

REUNION DE CONSEIL DU 11 JANVIER 2021

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le quatre janvier deux mil vingt et un, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt et un, le onze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs : FREJOU Julien, GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, LIMOGES Nicolas, PÉTORIN Patrick, RAYMOND Christian, TALLON Pascal, LIMOGES Muriel, RICHARD Sandrine,

Excusées/Pouvoir : BOIZUMEAU Karine pouvoir à RAYMOND Christian

Excusé : FOUET Victor

Secrétaire de séance : LIMOGES Nicolas

Ordre du jour :

- **Subvention collège Léo Desavire**
- **Changement d'assurance**
- **Place des Tilleuls (rdv expert)**
- **Site internet**
- **Défense incendie**
- **Cimetière**
- **Questions diverses**

• Subvention collège Léo Desavire

Délibération n°01-01-11-2021

Une demande de subvention du Collège de Champdeniers a été formulée auprès de la mairie pour financer des projets pédagogiques, année scolaire 2020/2021 : 11 enfants de Pamplie scolarisés au collège sont concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le versement de la somme de 22€ par enfant. Cette dépense sera imputée à l'article 65738, du budget communal. A l'unanimité le conseil vote pour.

Pour : 10

• changement d'assurance

Délibération n°02-01-11-2021

Mr le Maire relate à l'assemblée qu'un changement d'assurance a eu lieu, la commune était assurée à GROUPAMA, aujourd'hui la commune est assurée à la SMACL, le tarif annuel est un peu plus élevé, mais couvre plus de chose.

Le montant annuel est de 3484.41 €

• place des tilleuls

Suite à l'inondation de Madame LIEDOT Stéphanie, elle a souhaité faire constater les dégâts causés par les eaux pluviales par des experts, un expert de son assurance (mutuelle de Poitiers) et l'expert de l'assurance de la commune (groupama)

Les caniveaux seront remis en états, avec des tuyaux plus gros, il faut compter entre 6 mois et 1 an de travaux.

• site internet

Délibération n°03-01-11-2021

Lors du dernier conseil en date du 7 décembre, le vote pour le site avait été reconduit.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil devait regarder les sites internet pour avoir leurs opinions sur ce que Monsieur Mallet faisait.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité vote pour.

Les personnes n'ayant pas d'internet seront répertoriées à la mairie et recevront les informations sur papier.

• défense incendie

La dernière vérification des bornes incendie ont été vérifiées en 2019, la prochaine se fera en 2022.

Cette vérification se fait tous les 3 ans, le dossier peut-être consulter en mairie.

• cimetière

Monsieur le Maire relate à l'assemblée, que les deux portails du cimetière ne sont pas en bonne état Monsieur le Maire souhaiterait qu'ils soient nettoyés et repeints.

Le monument aux morts également n'est pas en bonne état, Monsieur le Maire relate à l'assemblée qu'il faudrait contacter des entreprises pour des devis de réfections.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui souhaiterait faire partie du groupe pour le cimetière, tout d'abord pour répertorier les tombes et pour que l'on puisse refaire le plan et le tableau à l'entrée, par la suite numérotter les allées.

Un intervenant peut venir faire une réunion d'information une date sera fixer et vous sera communiqué.

Les personnes souhaitant participer sont :

- LIMOGES Nicolas
- LIMOGES Muriel
- TALLON Pascal
- RAYMOND Christian
- GELIBERT-LICOINE Vincent
- GUILBOT Alain
- RICHARD Sandrine

• questions diverses

- Le godet de la commune est endommagé, Monsieur GUILBOT va se renseigner.
- Il a été demandé de mettre un filaire pour compter le nombre de voitures passant dans le bourg.
- Monsieur GUILBOT a eu RDV avec Monsieur PELLETIER pour regarder l'état des routes et ainsi que des fossés. Des travaux sont à envisager, en priorité le fossé route de la pile les travaux seront à la charge de la commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heures cinquante minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mme RICHARD

Mr. FOUET

Mr. FREJOU

Mr. GELIBERT

excuse

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND

Mr. TALLON

Prochaine réunion le :

- Mardi 9 février à 20h30
- Lundi 8 mars à 20h30